

Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) sont retenues dans le cadre d'un inventaire national du patrimoine naturel entamé en 1982, régulièrement mise à jour depuis. Les ZNIEFF de type 1 permettent d'identifier des sites hébergeant des espèces et des écosystèmes rares ou menacés, et éventuellement des espèces protégées nécessitant une demande de dérogation en cas de destruction. La désignation d'un site en ZNIEFF ne s'accompagne pas d'une réglementation spécifique, ni de moyens de conservation.

Huit ZNIEFF de type 1 se trouvent à moins de 5 km de la commune d'Évette-Salbert, deux d'entre elles sont en totalité ou en partie sur le territoire communal : le Malsaucy et les étangs associés, les ruisseaux du Verboté et d'Évette (carte ci-contre).

L'étang du Malsaucy et les zones humides attenantes sont une ZNIEFF de type 1 mais aussi un Espace Naturel Sensible. À ce titre, ils bénéficient de mesures de gestion et de valorisation à l'initiative du conseil départemental du Territoire de Belfort. Ces mesures de gestion et de valorisation ne sont pas prévues lors d'un classement en ZNIEFF par l'État. Cet ensemble présente une végétation très diversifiée avec douze habitats d'intérêt européen répertoriés (Directive Habitats UE 9243) : vasières d'étangs, bas marais acides, groupements de végétation à characées et à potamoïtes, roselières, prairie humide à Reine des prés, aulnaie-frénaie, chênaie acidiphile, etc. Huit espèces de plantes protégées y sont connues dont la rarissime Lysimache à fleurs en thyrses dans les magnocaricées à laïche vésiculeuse, le Polystich des marais dans les aulinées et caricées, la Stelleraie des marais dans les stades initiaux du bas-marais acide, les Naiadées majeure et mineure en eau libre... Plusieurs espèces de champignons rares y ont été découvertes. Les étangs sont une zone de halte migratoire importante pour les oiseaux, au pied des Vosges. La diversité en zones humides permet le maintien des peuplements riches d'amphibiens (Rainette verte, Triton crêté, Sonneur à ventre jaune...) et d'odonates (fiche ZNIEFF DREAL), (LPO 2008).

Au-delà de la limite de l'**Espace Naturel Sensible du Malsaucy**, le conseil départemental a identifié des prairies à forte valeur patrimoniale susceptibles d'être à terme intégrées à l'ENS, par exemple sur la commune d'Évette-Salbert, **les prairies aux Champs La Croix**, à l'Ouest du terrain de football.

Les ruisseaux du Verboté et d'Évette sont classés en ZNIEFF de type 1. Ils sont bordés de prairies humides eutrophes avec une flore remarquable (le lythrum pourpier inféodé aux berges périodiquement exondées et l'épervière petite laitue), des communautés à reine des prés (mégaphorbiaie), des caricées (« laïches »), de forêts de frênes et d'aulnes. Les cours d'eau hébergent la Loche d'étang. Cette espèce de poisson rare et méconnue semble subir une forte régression en France, du fait de la dégradation généralisée de la qualité des rivières (pollution de l'eau, aménagements, etc.) et bénéficie de ce fait d'une protection au plan national. Son habitat de prédilection est constitué d'eaux stagnantes et peu profondes, au fond vaseux, riches en végétaux

aquatiques. La Loche d'étang est protégée en France (arrêté du 8 décembre 1988). Elle figure aussi en annexe II de la Directive Habitat Faune Flore (UE 9243) c'est-à-dire parmi les espèces de l'Union européenne nécessitant la mise en place de mesures de conservation. Le Tarier des prés, oiseau menacé de disparition en Franche-Comté est aussi signalé dans la fiche ZNIEFF.

Les autres ZNIEFF du secteur se situent principalement au Nord et à l'Est d'Évette-Salbert, dans les vallées du piémont vosgien : Le ruisseau de la Combe Hélienne (430020212), la vallée du Rhône (430020213), la Savoureuse entre Giromagny et Chauv (430220026), le cours inférieur de la Rosemontoise (430220027) se caractérisent par des eaux de bonne qualité bordées de prairies humides (prairie à Molinie, prairie à Reine des prés...) et de forêts (aulnaie marécageuse ou aulnaie-frénaie), c'est-à-dire des habitats devenus rares, souvent menacés, et utiles au bon fonctionnement des cours d'eau. Dans ruisseaux cités ci-dessus, lorsque les fonds sont graveleux et les eaux courantes et oxygénées, la Truite fario, le Chabot et la Lamproie de planer sont présents. La très rare Loche d'étang préfère les fonds plus riches en matière organique. Un peuplement diversifié de papillons de jours dont 2 espèces d'intérêt communautaire (annexe 2, Directive Habitats UE9243) le Cuvré des marais et le Damier de la Succise, investissent les prairies de fauche ayant conservé une flore diversifiée. Un oiseau, le Tarier des prés, oiseau menacé de disparition et plusieurs plantes remarquables sont aussi signalées dans plusieurs prairies humides de fauche. Les petites haies et les buissons épars sont des sites de nidification pour la Pie-grièche écorcheur, des fauvettes, le Bruant jaune...

Au-delà d'une reconnaissance nationale de ces cours d'eau et de leurs habitats naturels en lit majeur, l'inscription à quelques kilomètres d'Évette-Salbert de la vallée de la Rosemontoise au réseau européen Natura 2000 rappelle l'intérêt patrimonial et la rareté de ces milieux à l'échelle européenne. Cette reconnaissance internationale se traduit concrètement par une démarche active de conservation des habitats, voire de restauration en cas de besoin, tout en préservant les activités humaines existantes.

3.2.3. Inventaire de la flore et de la faune

- Enjeux floristiques

Méthode

Un inventaire botanique basé sur la bibliographie a été dressé pour les plantes. Il a été réalisé en deux temps :

- Consultation de la bibliographie et de la base de données Taxa sbfc/cbnfc_ori (Société botanique de Franche-Comté, Conservatoire botanique national de Franche-Comté) ;
- Discussion avec Christophe Hennequin botaniste en charge des inventaires pour le Territoire de Belfort au sein du Conservatoire botanique national de Franche-Comté, Observatoire régional des invertébrés.

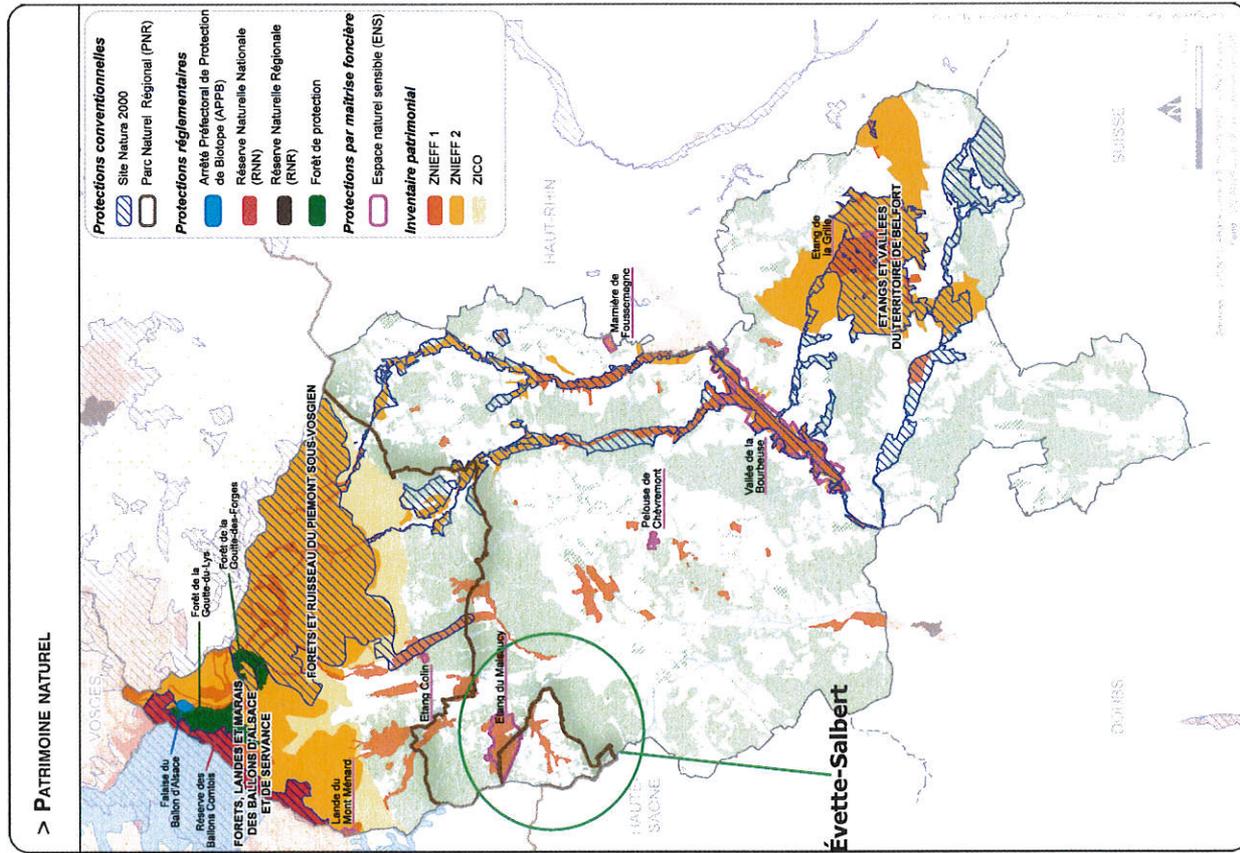
La liste est établie à partir des arrêtés et listes officiels ; le document de référence pour la Franche-Comté est : Ferrez Y., 2005. Liste rouge de la flore vasculaire menacée ou rare de Franche-Comté. Proposition. Les nouvelles archives de la flore jurassienne, 3, p 217-229, Ferrez et al. 2014. Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Franche-Comté 2014.

Flore protégée

La consultation de la base Taxa sbfc/cbnfc_ori a permis de recenser 4 taxons protégés. Les recherches concernant l'ensemble du territoire communal. Toutes les plantes protégées d'Évette-Salbert sont des espèces de milieux humides ou aquatiques. Elles sont toutes situées sur les bords de l'Étang du Maisaucy, au nord de la commune.

Nom français	Nom scientifique	protection	vulnérabilité Europe	vulnérabilité France	Liste rouge Franche-Comté
Lysimaque à fleurs en épi	Lysimachia thyrsiflora	N	LC	NT	VU
Petite Naiade	Najas minor	R	LC		NT
Pédiculaire des bois	Pedicularis sylvatica	R			NT
Potamot à feuilles de graminée	Potamogeton gramineus	R	LC		NT

LC : taxon de préoccupation mineure ; Vu : vulnérable ; NT : taxon quasi menacé ; R : régionale ; N : nationale



Résultats

Oiseaux observés en milieux urbains et périurbains en 2015.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Martinot noir	<i>Apus apus</i>
Breuant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Pouillot fitts	<i>Phylloscopus trochilus</i>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Tartre pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>

Source : BCD-Environnement

34 espèces d'oiseaux ont été observées en 2015 sur la commune, à partir de 9 IPA. Ce tableau révèle une assez bonne richesse communale en oiseaux communs liés à la mosaïque d'habitats : saulaies, prairies, lisières, étangs, habitations. L'inventaire n'est probablement pas complet. Même si elles n'ont pas été observées, on peut en effet s'attendre à la présence d'autres espèces signalées par la Ligue de protection des Oiseaux, dans ce contexte paysager : Verdier d'Europe, Faucon hobereau, Moineau friquet, Milan royal, Pie-grièche écorcheur.

Amphibiens, reptiles, mammifères

Les espèces appartenant à ces 3 classes n'ont pas été recherchées spécifiquement. La grenouille verte a été plusieurs fois observée en bordure d'étangs. La Rainette verte, le Triton crêté, le Triton ponctué, le Sonneur à ventre jaune, la Grenouille agile et le Léopard agile sont signalés dans l'ENS du Malsaucy (LPO, 2008). La base de données LPO mentionne également la présence du Crapaud commun, de la Grenouille rousse, de la Salamandre tachetée, du Triton alpestre et palmé, ainsi que la Couleuvre à collier, le Léopard des murailles et l'Orvet fragile. Toutes ces espèces sont protégées en France.

30 espèces de mammifères sont signalées dont 7 espèces de chiroptères, et 9 espèces protégées : l'Écureuil roux, le Hérisson d'Europe, le Murin de Bechstein, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune, et la Sérotine bicolor.

3.2.4. Zones humides

La connaissance à l'échelle communale s'appuie sur les cartographies des zones humides de la DREAL Franche-Comté et du conseil départemental du Territoire de Belfort.

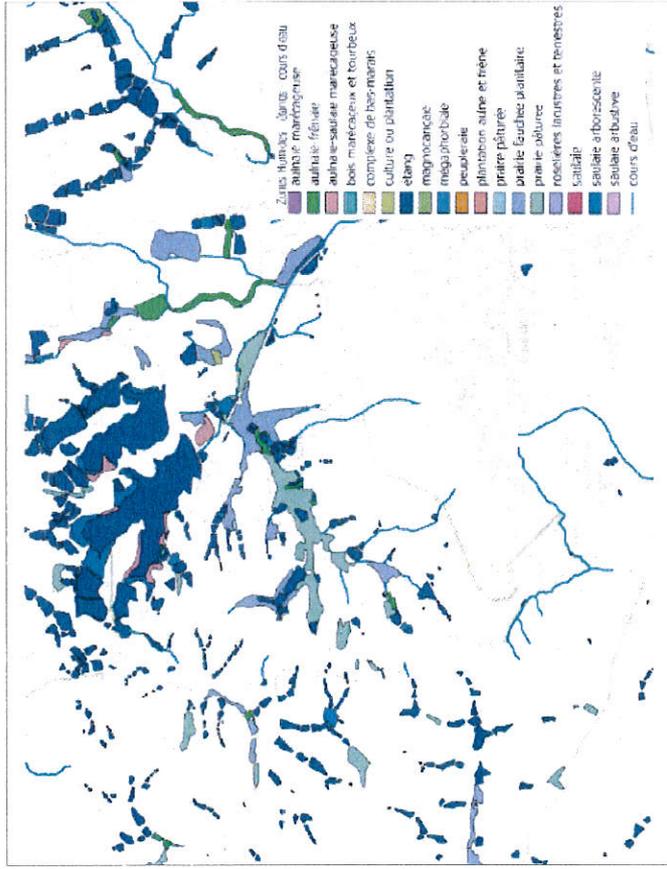
Il est nécessaire de rappeler que la cartographie mise à disposition par la DREAL est accompagnée de l'avertissement suivant : « La cartographie des zones humides a été élaborée à l'échelle du 1/25000^{ème} et l'exhaustivité est recherchée pour les zones humides supérieures à 1 ha. L'utilisation de cette cartographie à l'échelle parcellaire peut présenter des imprécisions. Les zones ponctuelles de petite taille restent à localiser ainsi que les secteurs régulièrement inondés par des ruisseaux temporaires ou des remontées karstiques. Malgré tout le soin apporté à son élaboration, ce document est susceptible d'évoluer pour ces différentes raisons ».

Pour la cartographie des milieux humides potentiels du Conseil Départemental, « Il s'agit d'une recherche d'emplacements où il y a une forte probabilité de trouver des zones humides. Ces zonages mis en lumière sont appelés « zones humides potentielles : ZHP ».

Cette phase de pré-localisation consiste un préalable indispensable aux prospections de terrain (phase 2) qui vise à confirmer, par différents relevés du milieu, le caractère humide des zones.

Les 149 plans d'eau inclus dans le périmètre de la commune sont naturellement identifiés comme des zones humides. D'autres écosystèmes complètent cet inventaire : prairies humides, saulaies, aulnaies, mégaphorbiaies. Tous ces écosystèmes se succèdent principalement dans les vallons et les bas de pentes de la commune, en formant un réseau quasi continu de zones humides autour du ruisseau d'Évette. D'après l'inventaire des zones humides supérieures à 1 ha de la DREAL Franche-Comté, sur la commune 1,63 km² (17 %) sont en zones humides, auxquelles il faut ajouter une partie des zones humides potentielles plus petites signalées sur la carte du département.

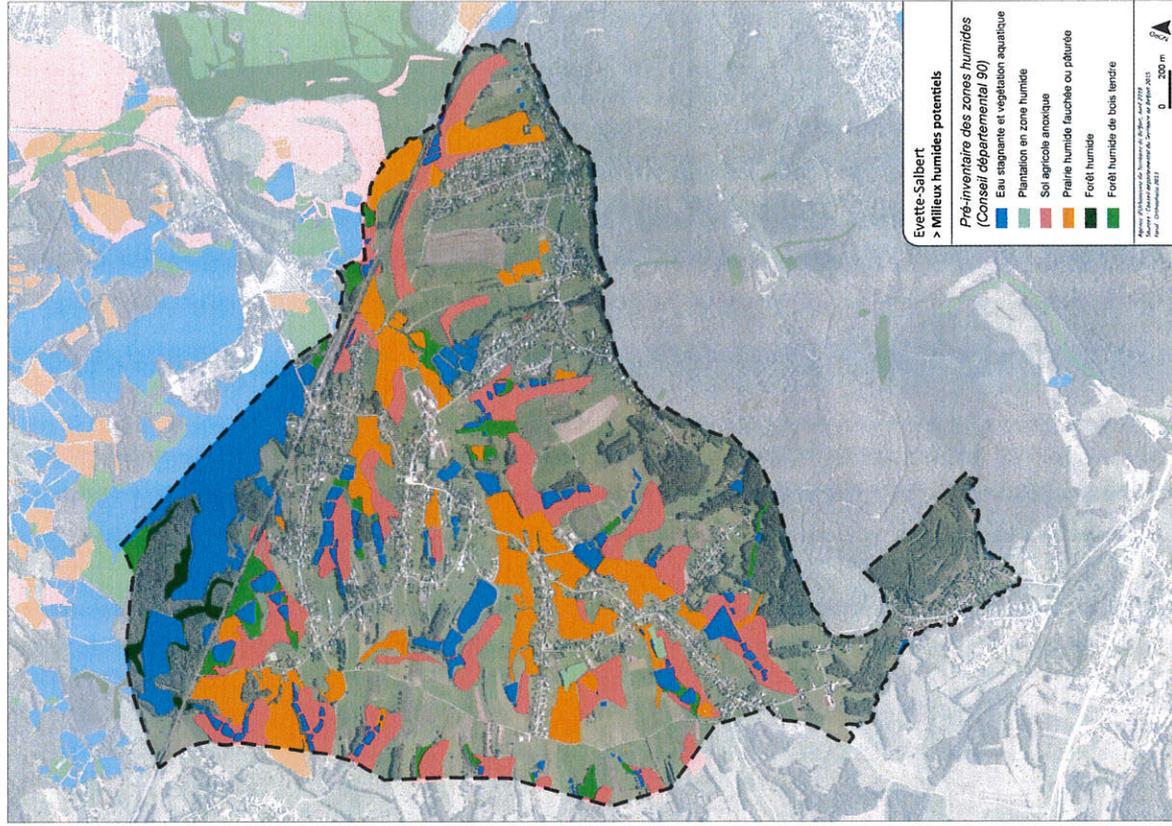
Cartographie des zones humides supérieures à 1 ha : DREAL



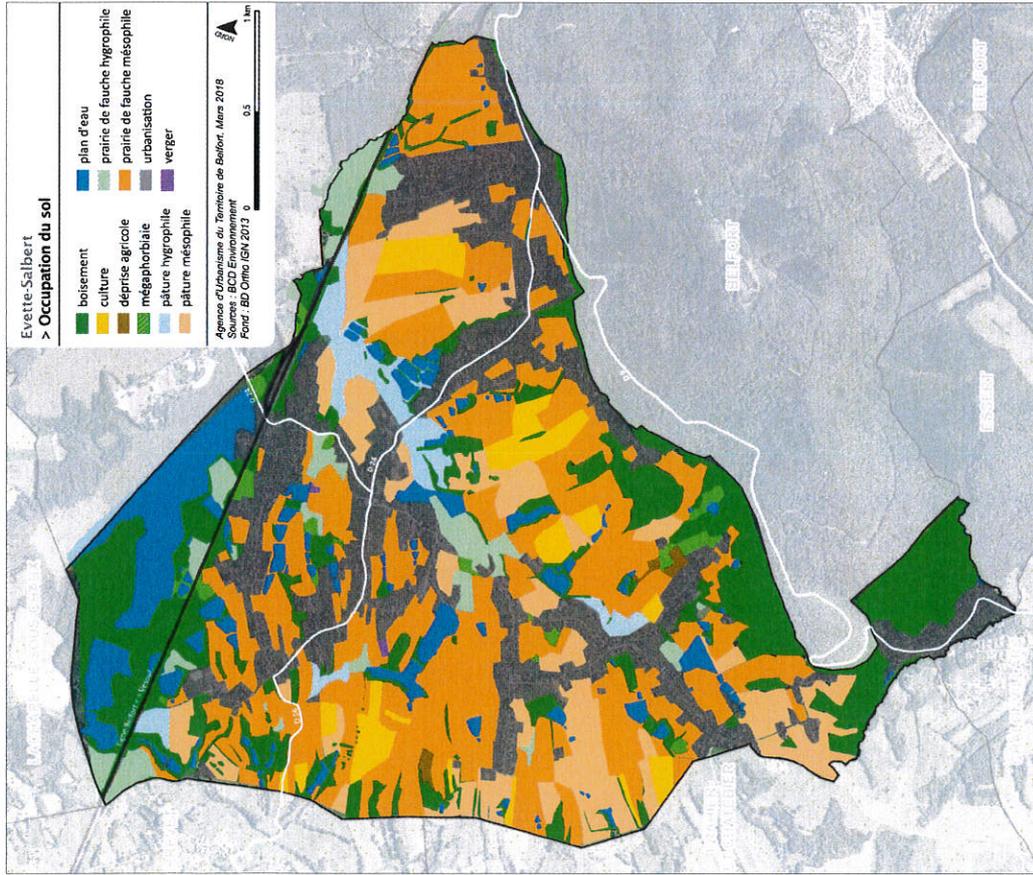
Source Porter à connaissance DDT90 2015

Ces inventaires de zones humides potentielles permettent d'améliorer la connaissance. Cependant, dans un second temps, lors de la définition des espaces à urbaniser, des expertises de terrain sont effectuées de manière à protéger les milieux humides avérées.

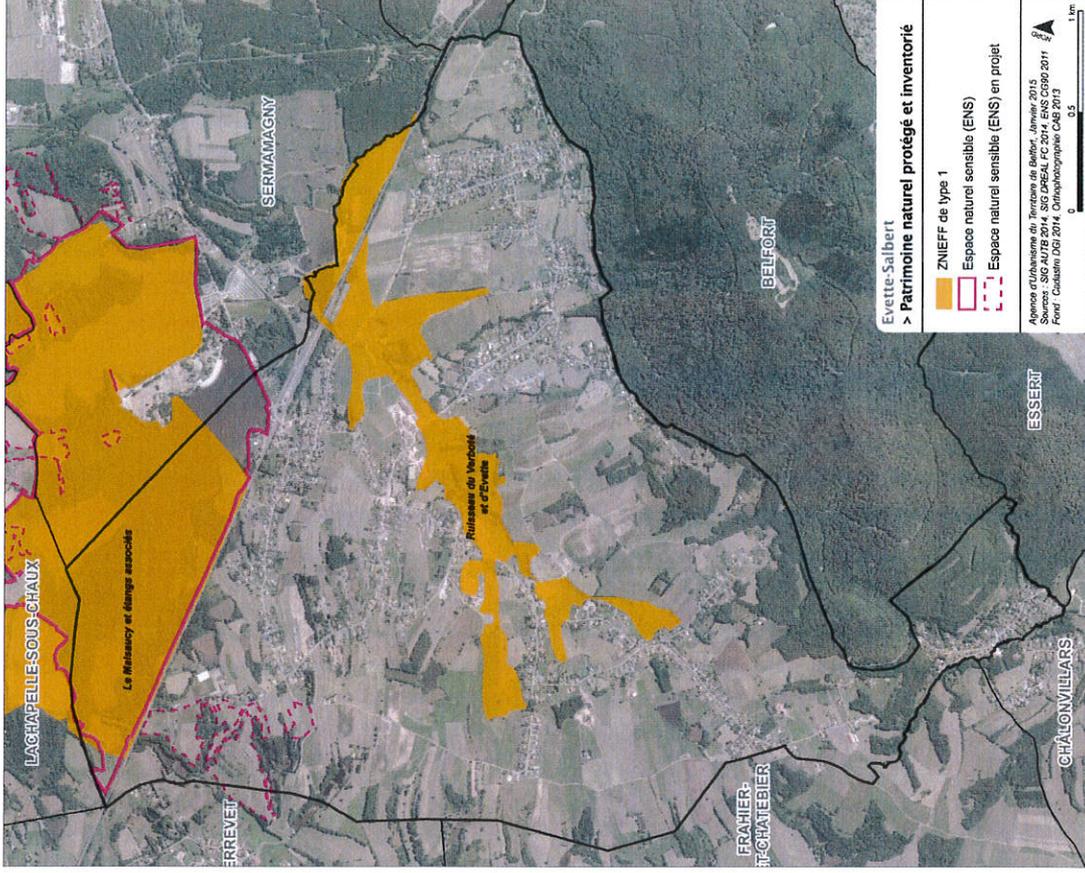
Les expertises menées sont en annexe de ce document. (Elles seront intégrées dans le rapport de présentation définitif du PLU)



Source Conseil départemental du Territoire de Belfort - 2015



3.2.2. Inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel



3.2.5. Corridors écologiques sur la commune d'Évette-Salbert

Étudier l'écologie du paysage a pour objectif de définir les structures utilisées par la faune dans des déplacements (quotidiens, annuels, etc.) : les corridors écologiques permettent les déplacements entre les réservoirs de biodiversité (site Natura 2000, ZNIEFF, Espace naturel sensible...). Cette analyse met en évidence le fonctionnement écologique à l'échelle communale, fonctionnellement qui s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large permettant de relier les grands ensembles naturels entre eux.

Outre les fonctions écologiques, cette trame verte et bleue (TVB) garantit également une qualité de vie pour les habitants, en maintenant des espaces de respiration à l'intérieur de l'emprise urbaine et entre les différentes communes, tout en assurant des fonctions socio-récréatives pour les usagers.

La traduction à l'échelon régional des continuités écologiques s'inscrit dans un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), impulsé par la Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) en juillet 2010. Les PLU « doivent prendre en compte, lorsqu'ils existent, les SRCE ».

Le SRCE a été approuvé le 16 octobre 2015 par le conseil régional de Franche-Comté. L'arrêté adoptant ce schéma a été signé par le préfet de Franche-Comté et du Doubs le 02/12/2015. Le PLU d'Évette-Salbert peut également se référer à l'étude « Trame Verte et Bleue » qui a été menée dans le cadre du SCoT du Territoire de Belfort en 2011/2012, à l'échelle du département.

La trame verte et bleue à l'échelle régionale

D'après le SRCE, la commune d'Évette-Salbert est intégralement comprise dans la trame bleue régionale. La ZNIEFF du Ruisseau du Verboté et d'Évette est identifiée comme un réservoir de biodiversité, le reste du territoire communal étant un corridor potentiel pour cette trame.

La trame verte et bleue du Territoire de Belfort

Dans le cadre du SCoT du Territoire de Belfort, une étude spécifique sur l'ensemble du département a permis d'identifier les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques existantes ainsi que les points de rupture ou de fragilisation qui limitent la fonctionnalité de ces continuités. L'étude « Trame verte et bleue » propose également des actions pour améliorer ou conserver la fonctionnalité des continuités écologiques.

Du fait des enjeux écologiques (ZNIEFF, ENS, faible superficie forestière) détaillés précédemment, la commune d'Évette-Salbert est concernée par la trame des milieux humides et aquatiques, la trame des prairies et la trame forestière.

Les réservoirs de biodiversité et les corridors identifiés dans le SCoT :

Les prairies situées au nord-ouest de la commune (en continuité avec le Malsaucy) sont identifiées comme un réservoir de la biodiversité dans la trame des prairies. Celle-ci se poursuit ensuite au nord, dans les vallées de la Savoureuse et de la Rosemontoise. Les autres prairies de la commune d'Évette-Salbert ne sont pas inscrites dans la trame verte et bleue du Territoire de Belfort, qui se concentre à cette échelle départementale sur les secteurs les plus riches déjà identifiés par ailleurs.

L'inscription du Malsaucy à la trame des milieux aquatiques (trame bleue) s'explique par l'important réseau de zones humides qui le borde mais aussi en tant que halte migratoire pour l'avifaune.

Dans la trame des milieux aquatiques, on recense également la ZNIEFF des ruisseaux du Verboté et d'Évette, qui souligne la nécessité de ne pas dégrader la libre circulation de la faune aquatique et riveraine par des seuils, des chenalizations, ou des busages supplémentaires.

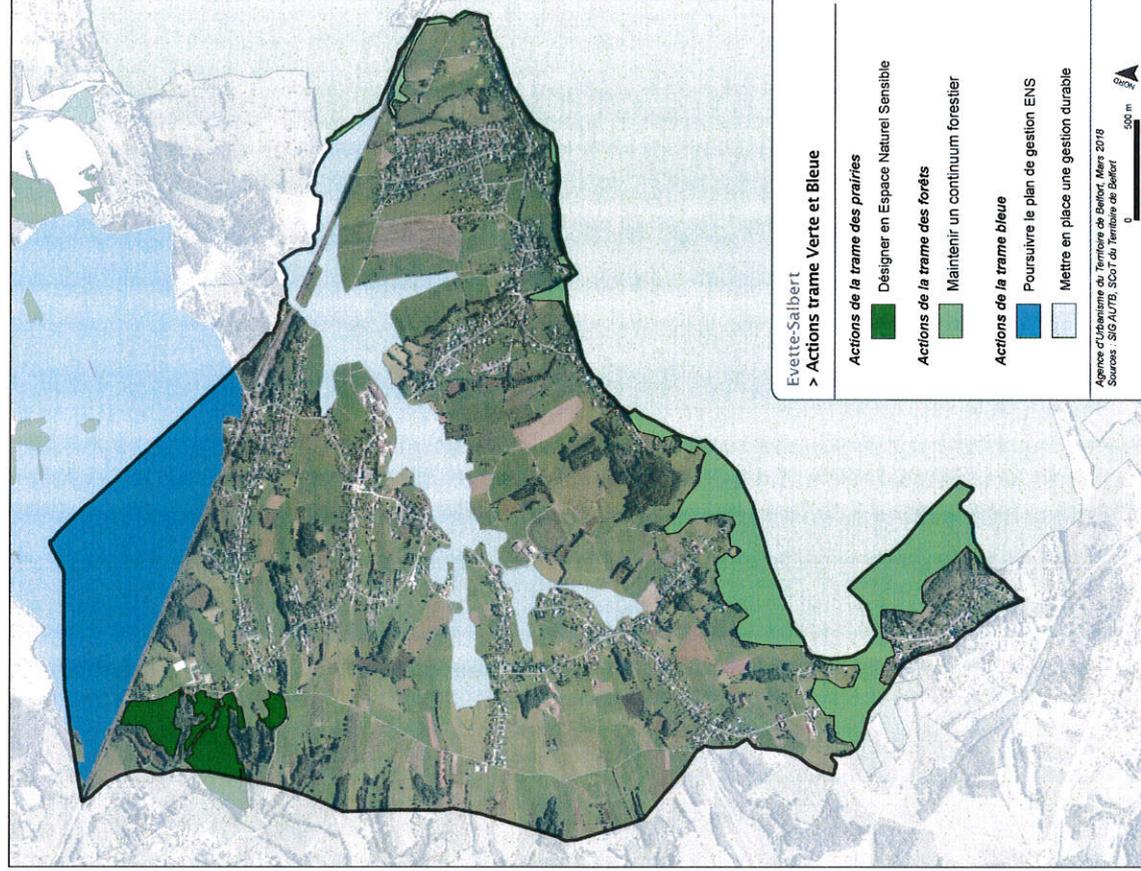
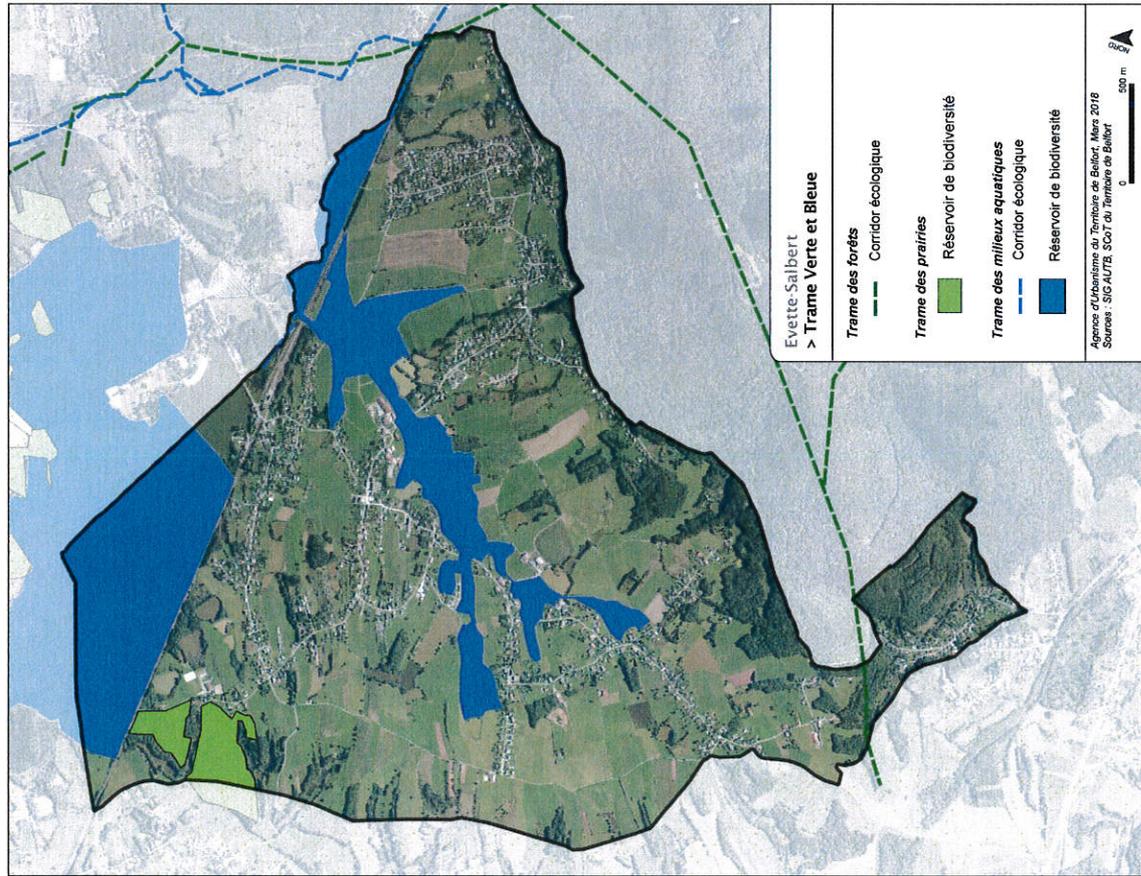
La trame forestière joue un rôle essentiel sur Évette-Salbert car un corridor est identifié au sud du territoire communal. Ce court tronçon de corridor a une importance particulière et permet les échanges avec le Salbert dans un secteur peu aménagé au regard des zones urbanisées à l'est (Cravanche, Valdoie, Belfort), au nord (Évette-Salbert) et au Sud (Chalonvillars, Essert) de ce massif forestier.

Les prescriptions du SCoT :

Afin de préserver les continuités forestières du département et de les renforcer, une action inscrite dans le SCoT concerne le territoire communal d'Évette-Salbert : il s'agit du maintien du continuum forestier pour les espaces boisés.

Concernant la trame bleue, sont prescrites des actions pour conserver les milieux : la poursuite du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible, ainsi que la mise en place d'une gestion durable sur le territoire de la ZNIEFF.

Afin de préserver les prairies situées au nord-ouest de la commune qui sont un réservoir de biodiversité de la TVB, une action prévoit de les désigner en Espace Naturel Sensible (extension de l'ENS du Malsaucy et étangs associés).



La trame verte et bleue à l'échelle locale

La définition de la TVB à l'échelle communale permet de traduire les enjeux départementaux au niveau des structures écologiques locales. Elle vise donc à identifier plus précisément les principaux axes de déplacements de la faune et permet de relier les réservoirs de biodiversité et les corridors d'intérêt départemental.

À une échelle plus locale, le paysage de prairies et de haies qui borde la façade ouest de la commune a son intérêt. Il est situé en continuité du réservoir départemental de la trame des prairies et permet de réduire son isolement. Ce secteur, situé en tête du bassin versant, alimente en eau le ruisseau d'Évette.

Les milieux ouverts et les continuités forestières permettent le déplacement de la faune terrestre sur le territoire communal. Les obstacles identifiés aux déplacements sont l'emprise urbaine dont le réseau routier et la voie ferrée qui présentent un risque de collision avec la faune sauvage.

Afin de préserver la trame verte, il est important de conserver les éléments boisés, les haies, les ripisylves et les forêts sur le territoire d'Évette-Salbert. La conservation des bosquets (même de petite taille) contribue au maintien de la continuité de la trame forestière. Il s'agit de conserver un habitat forestier sans envisager des mesures de gestion particulières et en maintenant les travaux de bûcheronnage habituels. Un bosquet est compris ici comme étant un petit bois. La conservation du continuum forestier suppose une veille afin d'éviter la coupure des corridors par des infrastructures ou des défrichements qui morcèleraient ou réduiraient significativement leur fonctionnalité. Il est donc important de ne pas considérer les massifs en fonction de leur taille uniquement mais aussi en fonction de leur localisation dans la trame forestière. D'autres atteintes aux corridors forestiers passent plus facilement inaperçues. Les vastes plantations monospécifiques, telles que les plantations de résineux, peuvent aussi constituer des freins à la libre circulation des espèces forestières.

Le maintien des arbres isolés et des haies naturelles permet à de nombreuses espèces de se nourrir, de nicher et de se déplacer. Les haies sont un réservoir d'espèces auxiliaires et permettent de lutter contre les ravageurs des cultures. Les arbres isolés peuvent abriter de nombreuses espèces faunistiques et représentent souvent un lien entre des éléments naturels.

Il est important de conserver cette mosaïque (milieux aquatiques, prairies, zones forestières) pour préserver la biodiversité communale et son rôle de corridor écologique entre les différentes trames.

